



**CENTRE-VAL
DE LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R24-2024-177

PUBLIÉ LE 23 AOÛT 2024

Sommaire

DRAAF Centre-Val de Loire /

R24-2024-03-08-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??BEREAU Angélique (37) (1 page)	Page 4
R24-2024-03-06-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??DOUCET Alain (37) (1 page)	Page 6
R24-2024-03-20-00003 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??DUCROS-ROY Antoine (37) (2 pages)	Page 8
R24-2024-03-26-00009 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL ARNAULT PERE ET FILS (37) (1 page)	Page 11
R24-2024-03-18-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL CARPY (37) (1 page)	Page 13
R24-2024-03-22-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DE RE (37) (2 pages)	Page 15
R24-2024-03-04-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL DU PONT PRIEUR (37) (1 page)	Page 18
R24-2024-03-20-00004 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LE VILLERAY (37) (1 page)	Page 20
R24-2024-03-27-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??EARL LENTE (37) (1 page)	Page 22
R24-2024-03-04-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC BOURDAIS (37) (1 page)	Page 24
R24-2024-03-01-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC DE BEAUCHENE (37) (1 page)	Page 26
R24-2024-03-16-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??GAEC LIMOUZIN (37) (1 page)	Page 28
R24-2024-03-09-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame JOURDAIN Julia (37) (1 page)	Page 30
R24-2024-03-25-00014 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??Madame LEAUTE Flavie (37) (1 page)	Page 32
R24-2024-03-03-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??MERCIER Anthony (37) (1 page)	Page 34
R24-2024-03-31-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??MOIRIN Dominique (37) (1 page)	Page 36
R24-2024-03-27-00002 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??ORILLUS Emile (37) (1 page)	Page 38
R24-2024-03-05-00005 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??ROY Bastien (37) (1 page)	Page 40

R24-2024-03-28-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SAS LITRE-FROMENT Jérôme (37) (1 page)	Page 42
R24-2024-03-18-00006 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??SCEA JUCQUOIS (37) (1 page)	Page 44
R24-2024-03-18-00007 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??TAILLANDIER Nicolas (37) (1 page)	Page 46
R24-2024-03-17-00001 - Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter??TESSIER Patrice (37) (1 page)	Page 48

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-08-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
BEREAU Angélique (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202312200719-001

La Directrice départementale
à

MADAME BEREAU ANGELIQUE
LA BLETIERE
37290 CHARNIZAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 36ha 41a 90ca
située sur la commune de CHARNIZAY
Parcelles : 000 ZI 116, 000 ZI 118, 000 ZI 65, 000 ZI 66 (A), 000 ZI 66 (B), 000 ZI 67 (A), 000 ZI 68,
000 ZI 70, 000 ZI 74, 000 ZI 75 (AJ), 000 ZI 75 (AK), 000 ZI 75 (CJ), 000 ZI 75 (CK), 000 ZY 71
(AJ), 000 ZY 71 (AK)

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 08/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 08/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-06-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
DOUCET Alain (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403052185

La Directrice départementale
à

DOUCET ALAIN
LES LANDES
37290 BOUSSAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **17,3067 ha**
située sur la commune de BOUSSAY
Parcelles : 000 ZD 29 J+K, 000 ZD 32 A+B

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 06/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 06/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-20-00003

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
DUCROS-ROY Antoine (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202310179564-001

La Directrice départementale
à

MONSIEUR DUCROS-ROY ANTOINE
4 RUE DU MOULIN DE COMPRIGNY
86120 BEUXES

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 165ha 15a 89ca
située sur les communes de LA-CHAPELLE-SUR-LOIRE, CHINON, RIGNY-USSE, HUISMES,
BOURNAND (86)

Parcelles : 000 OF 112, 000 OF 114, 000 OF 119, 000 OF 120,
000 OF 121, 000 OF 122, 000 OF 123, 000 OF 124, 000 OF 125, 000 OF 126, 000 OF 128, 000 OF 129,
000 OF 130, 000 OF 131, 000 OF 132, 000 OF 133, 000 OF 1541, 000 OF 1616, 000 OF 1617, 000 OF
1624, 000 OF 1625, 000 OF 169, 000 OF 172, 000 OF 176, 000 OF 177, 000 OF 178, 000 OF 186, 000
OF 188, 000 OF 189, 000 OF 190, 000 OF 192, 000 OF 193, 000 OF 194, 000 OF 195, 000 OF 196, 000
OF 198, 000 OF 199, 000 OF 200, 000 OF 201, 000 OF 202, 000 OF 203, 000 OF 204, 000 OF 320,
000 OF 321, 000 OF 322, 000 OF 323, 000 OF 324, 000 OF 327, 000 OF 328, 000 OF 329, 000 OF 330,
000 OF 331, 000 OF 332, 000 OF 333, 000 OF 334, 000 OF 338, 000 OF 340 (A), 000 OF 340 (B), 000
OF 341, 000 OF 342, 000 OF 343, 000 OF 345, 000 OF 346, 000 OF 348, 000 OF 349, 000 OF 350,
000 OF 351, 000 OF 353, 000 OF 355, 000 OF 361, 000 OF 362, 000 OF 363, 000 OF 364, 000 OF 370,
000 OF 372, 000 OF 375, 000 OF 376, 000 OF 377, 000 OF 378, 000 OF 379, 000 OF 380, 000 OF 383,
000 OF 384, 000 OF 385, 000 OF 386, 000 OF 387, 000 OF 389, 000 OF 391, 000 OF 393, 000 OF 397,
000 OF 400, 000 OF 406, 000 OF 409, 000 OF 410, 000 OF 411, 000 OF 412, 000 OF 413, 000 OF 414,
000 OF 416 (J), 000 OF 416 (K), 000 OF 417, 000 OF 418 (J), 000 OF 418 (K), 000 OF 421, 000 OF 422,
000 OF 423, 000 OF 424, 000 OF 438, 000 OF 441, 000 OF 442, 000 OF 444, 000 OF 445, 000 OF
449, 000 OF 455, 000 OF 458, 000 OF 460, 000 OF 71, 000 OF 72, 000 OF 74, 000 OF 75, 000 OF 76,
000 OF 77, 000 OF 78, 000 OF 80, 000 OF 81, 000 OF 82, 000 OF 83, 000 OF 84, 000 OF 85, 000 OF
86, 000 OF 87, 000 OA 145, 000 OA 146, 000 OA 147, 000 OA 148, 000 OA 150, 000 OA 152, 000 OA
155, 000 OA 156, 000 OA 157, 000 OA 158, 000 OA 159, 000 OA 163, 000 OA 164, 000 OA 165, 000
OA 166, 000 OA 173, 000 OA 178, 000 OA 185, 000 OA 186, 000 OA 187, 000 OA 188, 000 OA 195,
000 OA 197, 000 OA 198 (B), 000 OA 200, 000 OA 202, 000 OA 203, 000 OA 204, 000 OA 205, 000
OA 206, 000 OA 207, 000 OA 208, 000 OA 209, 000 OA 210, 000 OA 216, 000 OA 217, 000 OA 218,
000 OA 220, 000 OA 221, 000 OA 222, 000 OA 223, 000 OA 224, 000 OA 228, 000 OA 229, 000 OA
233, 000 OA 238, 000 OA 243, 000 OA 244, 000 OA 245, 000 OA 246, 000 OA 247, 000 OA 252,
000 OA 253, 000 OA 254, 000 OA 352 (A), 000 OA 353, 000 OA 355, 000 OA 356, 000 OA 357, 000
OA 358, 000 OA 370, 000 OA 373, 000 OA 374, 000 OA 375, 000 OA 376, 000 OA 379, 000 OA 381,
000 OA 386, 000 OA 387, 000 OA 389, 000 OA 390, 000 OA 392, 000 OA 395, 000 OA 396,
000 OA 397, 000 OA 398, 000 OA 403, 000 OA 406, 000 OA 407, 000 OA 410, 000 OA 411, 000 OA
432, 000 OA 464, 000 OA 651, 000 OA 680, 000 OA 692, 000 OA 693, 000 OA 715, 000 OB 882,
000 OC 524, 000 OD 10, 000 OD 108, 000 OD 141, 000 OD 171, 000 OD 172, 000 OD 173, 000 OD
180, 000 OD 181, 000 OD 182, 000 OD 183, 000 OD 184, 000 OD 259, 000 OD 32, 000 OD 33, 000
OD 356, 000 OD 448, 000 OD 504, 000 OD 505, 000 OD 52, 000 OD 676, 000 OD 96, 000 OD 98,
000 OE 1183, 000 OE 342, 000 OE 343, 000 OF 10, 000 OF 104, 000 OF 105, 000 OF 107, 000 OF 11,
000 OF 111, 000 OF 13, 000 OF 19, 000 OF 204, 000 OF 205, 000 OF 206, 000 OF 207, 000 OF 213,
000 OF 215, 000 OF 216, 000 OF 318, 000 OF 321, 000 OF 330, 000 OF 332, 000 OF 353, 000 OF 354,
000 OF 365, 000 OF 367, 000 OF 368, 000 OF 369, 000 OF 370, 000 OF 374, 000 OF 380, 000 OF
382, 000 OF 393, 000 OF 394, 000 OF 395, 000 OF 396, 000 OF 397, 000 OF 429, 000 OF 430, 000
OF 443, 000 OF 444, 000 OF 445, 000 OF 446, 000 OF 447, 000 OF 448, 000 OF 449, 000 OF 456,
000 OF 459, 000 OF 51, 000 OF 571, 000 OF 58, 000 OF 59, 000 OF 81, 000 OF 9, 000 OF 992, 000 OF
993, 000 OF 995, 000 ZA 102, 000 ZA 105, 000 ZA 106, 000 ZA 107, 000 ZA 109, 000 ZA 110, 000

ZA 112, 000 ZA 114 (J), 000 ZA 114 (K), 000 ZA 120 (J), 000 ZA 120 (K), 000 ZA 121 (J), 000 ZA 121 (K), 000 ZA 122 (J), 000 ZA 122 (K), 000 ZA 128, 000 ZA 129 (J), 000 ZA 129 (K), 000 ZA 130 (J), 000 ZA 130 (K), 000 ZA 132, 000 ZA 133 (AJ), 000 ZA 143, 000 ZA 144, 000 ZA 151, 000 ZA 152, 000 ZA 153 (A), 000 ZA 159, 000 ZA 160, 000 ZA 164, 000 ZA 168 (B), 000 ZA 172 (A), 000 ZA 173, 000 ZA 175, 000 ZA 184, 000 ZA 185 (J), 000 ZA 185 (K), 000 ZA 186, 000 ZA 187, 000 ZA 189, 000 ZA 190, 000 ZA 191, 000 ZA 192, 000 ZA 193, 000 ZA 52 (A), 000 ZA 54, 000 ZA 66, 000 ZA 70, 000 ZA 71, 000 ZA 72, 000 ZA 77, 000 ZA 78 (A), 000 ZA 85, 000 ZA 86, 000 ZA 89, 000 ZA 93, 000 ZA 94, 000 ZA 95, 000 ZA 96, 000 ZA 98 (A), 000 ZA 99, 000 ZE 117, 000 ZE 118, 000 ZE 119, 000 ZH 130 (B), 000 ZH 134, 000 OA 136, 000 OA 140, 000 OA 148, 000 OA 626, 000 OA 704, 000 OA 757, 000 OA 762, 000 OA 775, 000 OA 776, 000 OA 777, 000 OA 778, 000 OA 780, 000 OA 781, 000 OA 786, 000 OA 788, 000 OA 794, 000 OA 796, 000 OA 797, 000 OA 801, 000 OB 263, 000 OB 268, 000 OB 270, 000 OB 273, 000 OB 281, 000 OB 282, 000 OB 283, 000 OB 287, 000 OB 288, 000 OB 326, 000 OB 328, 000 OB 351, 000 OB 383, 000 OB 628, 000 OB 629, 000 OB 651, 000 OB 659, 000 OB 668, 000 OB 674, 000 OB 678, 000 OB 887, 000 OB 891, 000 OB 893, 000 OB 901, 000 OB 903, 000 OC 2, 000 OC 3, 000 ZO 17

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 20/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-26-00009

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL ARNAULT PERE ET FILS (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202401060932-001

La Directrice départementale
à

EARL ARNAULT PERE ET FILS
LE VIENNET
37240 CUSSAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 107ha 24a 54ca
située sur les communes de CUSSAY, LIGUEIL, FERRIERE-LARCON, PAULMY

Parcelles : 000 OA 521, 000 OA 522, 000 ZB 126, 000 ZB 178, 000 ZB 30, 000 ZB 31, 000 ZB 32,
000 ZB 4, 000 ZB 7, 000 ZB 81, 000 ZB 90, 000 ZE 12, 000 ZH 1, 000 ZH 10, 000 ZH 11, 000 ZH
188, 000 ZH 73, 000 ZI 156, 000 ZI 67, 000 ZI 92, 000 ZI 93, 000 ZK 52, 000 ZK 78, 000 ZK 79,
000 ZK 80, 000 ZN 1, 000 ZN 15, 000 ZN 3, 000 ZN 4, 000 ZN 5, 000 ZN 6, 000
ZO 1, 000 ZO 183, 000 ZO 187, 000 ZO 49, 000 ZO 51, 000 ZO 52, 000 ZO 94, 000 ZS 2

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 26/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 26/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-18-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL CARPY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402021535-002

La Directrice départementale
à

EARL CARPY
14, LE GRIGNON
37160 LA CELLE-SAINT-AVANT

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 10ha 68a 80ca
située sur la commune de LA-CELLE-SAINT-AVANT
Parcelles : ZH 112, ZI 179

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 18/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-22-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DE RE (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202311200147-001

La Directrice départementale
à

EARL DE RE
RE
37350 LE PETIT-PRESSIGNY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **235ha 60a 54ca**
située sur les communes de MARTIZAY, LA-CELLE-GUENAND, LE-PETIT-PRESSIGNY, BOSSAY-
SUR-CLAISE

Parcelles : 000 ZY 114, 000 ZC 11, 000 ZC 24, 000 ZX 25 (A), 000 ZX 2 (B), 000 ZX 25 (C), 000 ZX 8, 000 ZX 9, 000 ZY 37, 000 ZY 38, 000 ZY 79 (J), 000 ZY 79 (K), 000 ZO 11, 000 ZO 12, 000 ZO 13, 000 ZO 15 (A), 000 ZO 16 (A), 000 ZO 17, 000 ZO 5, 000 ZO 6, 000 ZO 8, 000 ZO 9, 000 ZV 43 (A), 000 ZV 45 (J), 000 ZV 45 (K), 000 ZC 16, 000 ZC 17, 000 ZC 35, 000 ZC 38 (AJ), 000 ZC 38 (AK), 000 ZC 38 (B), 000 ZC 41, 000 ZC 42 (AJ), 000 ZC 42 (AK), 000 ZC 42 (B), 000 ZC 42 (CJ), 000 ZC 42 (CK), 000 ZC 46 (J), 000 ZC 46 (K), 000 ZC 47 (AJ), 000 ZC 47 (AK), 000 ZC 48 (AJ), 000 ZC 48 (AK), 000 ZC 49, 000 ZD 25 (J), 000 ZD 25 (K), 000 ZH 25, 000 ZH 26 (B), 000 ZH 27, 000 ZH 29 (A), 000 ZH 29 (C), 000 ZH 33, 000 ZH 37, 000 ZH 41 (A), 000 ZH 41 (B), 000 ZI 10, 000 ZI 101, 000 ZI 104 (A), 000 ZI 11, 000 ZI 12, 000 ZI 123, 000 ZI 13, 000 ZI 135, 000 ZI 136 (AJ), 000 ZI 136 (AK), 000 ZI 136 (B), 000 ZI 139, 000 ZI 14, 000 ZI 140 (B), 000 ZI 141 (B), 000 ZI 15, 000 ZI 161, 000 ZI 178, 000 ZI 181, 000 ZI 184, 000 ZI 189 (A), 000 ZI 208 (AJ), 000 ZI 208 (AK), 000 ZI 208 (B), 000 ZI 210, 000 ZI 24, 000 ZI 25, 000 ZI 26, 000 ZI 31, 000 ZI 32, 000 ZI 33, 000 ZI 34, 000 ZI 37, 000 ZI 38, 000 ZI 43, 000 ZI 44 (AJ), 000 ZI 44 (AK), 000 ZI 45 (J), 000 ZI 45 (K), 000 ZI 46 (J), 000 ZI 46 (K), 000 ZI 47 (J), 000 ZI 47 (K), 000 ZI 55 (J), 000 ZI 55 (K), 000 ZI 57 (J), 000 ZI 57 (K), 000 ZI 58, 000 ZI 59 (J), 000 ZI 59 (K), 000 ZI 60 (J), 000 ZI 60 (K), 000 ZI 8, 000 ZI 9, 000 ZI 97, 000 ZI 98, 000 ZI 99, 000 ZK 100, 000 ZK 20, 000 ZK 89, 000 ZK 90, 000 ZK 92, 000 ZL 3, 000 ZL 78 (A), 000 ZM 11, 000 ZM 23 (J), 000 ZM 23 (K), 000 ZM 37, 000 ZM 47 (AJ), 000 ZM 47 (AK), 000 ZM 49 (AJ), 000 ZM 49 (AK), 000 ZN 111 (J), 000 ZN 111 (K), 000 ZN 113 (J), 000 ZN 113 (K), 000 ZN 30 (B), 000 ZN 4, 000 ZN 51, 000 ZN 52, 000 ZN 69 (J), 000 ZN 69 (K), 000 ZS 3 (A), 000 ZT 25 (A)

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 22/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 22/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-04-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL DU PONT PRIEUR (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403042139

La Directrice départementale
à

EARL DU PONT PRIEUR
LA VARENNE
37220 PARÇAY-SUR-VIENNE

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **72,5427 ha**
située sur les communes de CHEZELLES, PARÇAY-SUR-VIENNE, THENEUIL
Parcelles : 000 ZA 16, 000 ZA 25 (J), 000 ZA 25 (K), 000 ZA 26
(J), 000 ZA 26 (K), 000 ZA 33, 000 ZA 35, 000 ZA 47 (AJ), 000 ZA 47 (AK), 000 ZA 48 (AJ), 000
ZA 48 (AK), 000 ZA 49 (AJ), 000 ZA 49 (AK), 000 ZA 49 (AL), 000 ZA 49 (C), 000 ZA 50 (J), 000
ZA 50 (K), 000 ZA 50 (L), 000 ZB 76 (J), 000 ZB 76 (K), 000 ZC 3 (J), 000 ZC 3 (K), 000 ZC 45
(AK), 000 ZC 46, 000 ZC 6 (J), 000 ZC 6 (K), 000 ZC 6 (L), 000 ZE 32 (J), 000 ZE 32 (K), 000 ZE 33
(J), 000 ZE 33 (K), 000 ZE 57 (J), 000 ZE 57 (K), 000 ZE 65, 000 ZE 70, 000 ZE 72, 000 ZI 13, 000
ZM 28 (J), 000 ZM 28 (K), 000 ZN 38, 000 ZN 51

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 04/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-20-00004

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LE VILLERAY (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402081681-001

La Directrice départementale
à

EARL LE VILLERAY
LE VILLERAY
37390 CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 39ha 22a 64ca
située sur les communes de CHANCEAUX-SUR-CHOISILLE, AMBILLOU
Parcelles : 000 YB 12, 000 YB 9, F 165 (J), F 531 (J-K), ZB 2 (AJ)

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 20/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 20/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-27-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
EARL LENTE (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402131759

La Directrice départementale
à

EARL LENTÉ
LA BERTINIERE
37530 SOUVIGNY-DE-TOURAINES

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 47ha 07a 77ca
située sur les communes de SOUVIGNY-DE-TOURAINES, VALLIERES-LES-GRANDES (41)
Parcelles : 000 ZI 25, 000 ZI 4, 000 ZI 5, 000 ZI 6, 000 ZI 7, 000 ZK 119, 000 ZK 124, 000 ZK 150,
000 ZK 25, 000 ZK 41, 000 ZK 47, 000 ZK 48, 000 ZK 49, 000 ZK 53, 000 ZK 55, 000 ZK 56, 000
ZK 57, 000 ZK 59, 000 ZK 60, , 000 ZK 66, 000 ZK 67, 000 ZK 68, , 000 ZK 71, , 000 ZL 10, 000 ZL
2 (A), 000 ZL 3, 000 ZL 30, 000 ZL 31, 000 ZL 32, 000 ZL 33, 000 ZL 34, 000 ZL 39, 000 ZL 42,
000 ZL 50, 000 ZL 55, 000 ZL 57, 000 ZL 59, 000 ZL 8, 000 ZB 183, 000 ZB 2 (A), 000 ZB 23, 000
ZB 33

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 27/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-04-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC BOURDAIS (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402221968

La Directrice départementale
à

GAEC BOURDAIS
2 LA BRUÈRE
37460 ORBIGNY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **11,5520 ha**
située sur les communes de BEAUMONT-VILLAGE, ORBIGNY
Parcelles : 000 yt 19, 000 yt 20, 000 yt 27, 000 yt 32, 000 yt
34, 000 yt 35, 000 zk 29

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 04/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 04/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-01-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC DE BEAUCHENE (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402272037

La Directrice départementale
à

GAEC DE BEAUCHENE
BEAUCHÊNE
37460 ORBIGNY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **22,2740 ha**
située sur les communes de BEAUMONT-VILLAGE, ORBIGNY
Parcelles : 000 YT 44, 000 YT 45, 000 YT 46, 000 ZI 18, 000 ZI
32, 000 ZI 33, 000 ZI 34, 000 ZI 35, 000 ZI 61, 000 ZK 32

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 01/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 01/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-16-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
GAEC LIMOUZIN (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403132328

La Directrice départementale
à

GAEC LIMOUZIN
LD LA PETITE CARTE
37350 LE PETIT-PRESSIGNY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **3,63 ha**
située sur la commune de BOUSSAY
Parcelles : 000 ZH 42

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 16/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 16/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-09-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame JOURDAIN Julia (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402131762

La Directrice départementale
à

MADAME JOURDAIN JULIA
13 RTE DE L OUZY
LA ROUCHOUZE
37130 LANGEAIS

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **0,4978 ha**
située sur la communes de CINQ MARS LA PILE
Parcelles : 000 AI 46, 000 AI 47, 000 AI 583

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 09/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 09/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-25-00014

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
Madame LEAUTE Flavie (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403252540

La Directrice départementale
à

MADAME LEAUTE FLAVIE
3 ALLÉE DU GRAND CHÊNE
37190 DRUYE

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **13,2436 ha**
située sur la commune de DRUYE
Parcelles : 000 ZO 52

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 25/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 25/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-03-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
MERCIER Anthony (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403032129

La Directrice départementale
à

MONSIEUR MERCIER ANTHONY
26 GRANDE RUE
37350 LA CELLE-GUENAND

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 0ha 56a 50a
située sur la commune de LA-CELLE-GUENAND
Parcelle : YB 12

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 03/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 03/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-31-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
MOIRIN Dominique (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402151825-001

La Directrice départementale
à

MONSIEUR MOIRIN DOMINIQUE
7 LE QUELLAY
37500 LIGRÉ

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 10ha 25a 65ca
située sur les communes de LA-ROCHE-CLERMAULT, LIGRÉ, ASSAY
Parcelles : 000 ZL 56, 000 ZO 67, 000 ZX 29, 000 ZX 41, 000 ZX 42, 000 ZX 43, 000 ZX 46,
000 ZX 47, 000 ZX 48, 000 ZY 1, 000 ZY 2, 000 ZY 3

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 31/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 31/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-27-00002

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
ORILLUS Emile (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403062202

La Directrice départementale
à

MONSIEUR ORILLUS EMILE
17 RUE DU CARROI
37500 MARÇAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **0,4740 ha**
située sur la commune de CINAY
Parcelles : 000 ZB 81

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 27/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 27/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-05-00005

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
ROY Bastien (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403052161

La Directrice départementale
à

MONSIEUR ROY BASTIEN
95 AVENUE DU GÉNÉRAL DE GAULLE
37800 SAINTE-MAURE-DE-TOURAIN

CONTRÔLE DES STRUCTURES

Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **32,9593 ha**
située sur la commune de SEPMES
Parcelles : 000 ZL 10, 000 ZL 18, 000 ZL 20, 000 ZL 33, 000 ZL 59
000 ZL 65, 000 ZL 8, 000 ZL 9, 000 ZM 13, 000 ZM 17

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 05/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 05/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-28-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SAS LITRE-FROMENT Jérôme (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202402121732-002

La Directrice départementale
à

SAS LITRE-FROMENT JEROME
14 ALLEE DE LA VALLEE DE NOUY
37210 VOUVRAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 2ha 32a 31ca
située sur les communes de ROCHECORBON, VOUVRAY
Parcelles : 000 AX 40, 000 AX 42, 000 AX 44, 000 BP 195, 000
BP 201, 000 ZL 79, 000 ZL 80

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 28/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 28/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-18-00006

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
SCEA JUCQUOIS (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403142353

La Directrice départementale
à

SCEA JUCQUOIS
LA BONNETERIE
37120 BRASLOU

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **0,6950 ha**
située sur la commune de BRASLOU
Parcelles : 000 ZK 13, 000 ZK 12

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 18/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-18-00007

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
TAILLANDIER Nicolas (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202403182414

La Directrice départementale
à

MONSIEUR TAILLANDIER NICOLAS
4 LA PERREE AUX NAUX
37130 LIGNIÈRES-DE-TOURAINES

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : **5,5018 ha**
située sur les communes de LA-CHAPELLE-AUX-NAUX, VALLERES, LIGNIERES-DE-TOURAINES
Parcelles : 000 ZD 33, 000 ZD 37, 000 ZH 101, 000 ZP 26

DATE DE RÉCEPTION DU DOSSIER COMPLET : 18/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du Code rural et de la pêche maritime.

Passé le délai des quatre mois, soit dès le 18/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. À votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

Je souligne toutefois que l'opération envisagée conduit à un « agrandissement excessif » (surface exploitée pondérée supérieure à 230 ha par unité de travail agricole) au regard du schéma directeur régional des exploitations agricoles de la région Centre-Val de Loire. À ce titre, conformément au paragraphe II de l'article L. 331-3-1 du Code rural et de la pêche maritime, l'autorité administrative peut, en l'absence de candidature concurrente, et après avis de la Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (CDOA), suspendre l'instruction de votre demande pendant un délai supplémentaire de 8 mois, afin de laisser le temps à d'éventuels concurrents de se manifester. À cet effet, **je vous invite, dès à présent et au plus tard 10 jours avant la tenue de la CDOA du 21/05/2024 qui examinera votre dossier, à porter à notre connaissance toutes informations qui pourraient être utiles à la CDOA pour se prononcer sur cette possibilité de suspension de 8 mois.**

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la CDOA.

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE

DRAAF Centre-Val de Loire

R24-2024-03-17-00001

Accusé de réception d'un dossier de demande
d'autorisation d'exploiter
TESSIER Patrice (37)

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES D'INDRE-ET-LOIRE**

Service : Agriculture – Vie des exploitations
Tél. 02 47 70 82 67 – 82 61
Courriel : ddt-structures@indre-et-loire.gouv.fr
Dossier n°: 024202401221307-001

La Directrice départementale
à

MONSIEUR TESSIER PATRICE
3 RUE DE PLESSIS
41190 SANTENAY

CONTRÔLE DES STRUCTURES
Accusé de réception d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter

Pour une superficie sollicitée de : 148ha 88a 22ca
située sur la commune de CANGEY

Parcelles : 000 ZB 37 (AJ), 000 ZB 37 (AK), 000 ZB 7, 000 ZC 22, 000 ZC 23, 000 ZC 24, 000 ZC 26, 000 ZC 7, 000 ZC 9, 000 ZD 39, 000 ZN 116, 000 ZO 113, 000 ZO 114, 000 ZO 115, 000 ZO 116, 000 ZO 117, 000 ZO 118, 000 ZO 15, 000 ZO 16, 000 ZO 24, 000 ZO 25, 000 ZO 73, 000 ZO 84, 000 ZO 85, 000 ZO 90, 000 ZO 91, 000 ZO 92, 000 ZO 93, 000 ZO 99, 000 ZP 176, 000 ZP 188, 000 ZP 191, 000 ZP 192, 000 ZP 267, 000 ZP 269, 000 ZP 271, 000 ZW 116, 000 ZW 35

DATE DE RECEPTION DU DOSSIER COMPLET : 17/03/2024

Le présent accusé de réception fait courir, à partir de la date mentionnée ci-dessus, le délai de quatre mois prévu pour statuer sur votre demande, susceptible d'être prorogé jusqu'à six mois, conformément à l'article R.331-6 du code rural et de la pêche maritime.

Passé ce délai de quatre mois, soit dès le 17/07/2024, si aucune décision préfectorale ne vous a été notifiée par courrier, vous bénéficierez d'une autorisation tacite d'exploiter. A votre demande, une attestation de décision implicite d'acceptation pourra vous être délivrée.

En cas de dépôt de candidatures concurrentes, l'ensemble des dossiers pourra être soumis à l'examen de la commission départementale d'orientation de l'agriculture (CDOA).

Pour le préfet du département d'Indre-et-Loire
et par délégation de la Directrice Départementale des Territoires,
La cheffe du service agriculture
Signé : Sarah BOURGINE